

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES DU CALVADOS FORMATION NATURE

Relevé de conclusions de la consultation par échange d'écrits transmis par voie électronique du mardi 23 au jeudi 25 septembre 2025

En application du décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, une consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), formation nature, a été organisée du mardi 23 septembre 2025 (9 h 30) au jeudi 25 septembre 2025 (14 h) sous la présidence de M. Stéphane SINAGOGA, secrétaire général de la préfecture du Calvados.

Il a été vérifié que l'ensemble des membres avait accès à des moyens techniques permettant leur participation effective pendant la durée de la délibération.

Les observations pouvaient être formulées jusqu'au mercredi 24 septembre 2025 (16 h). Le vote a eu lieu à l'issue, jusqu'au jeudi 25 septembre 2025 (14 h). Les dispositions relatives à cette consultation ont été précisées aux membres par courriel.

Membres participant aux débats et au vote : 9

- M. Stéphane SINAGOGA, secrétaire général, président ;
- M. Zéphire THINUS, représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;
- Mme Anne-Laure DE ROSA, représentant le Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Calvados ;
- M. Louis TARDIVON, architecte des bâtiments de France, unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados ;
- Mme Audrey GADENNE, conseillère départementale du canton de Pont-L'Évêque ;
- Mme Angélique PERINI, conseillère départementale du canton de Lisieux ;
- M. Jacky LEHUGEUR, maire de Gouvix ;
- M. Xavier AUGUSTIN, ingénieur ;
- M. Gérard TRESGOTS, naturaliste.

Mandat : 1

- M. Jean-Michel KNOP, directeur régional des affaires culturelles, donne mandat à Mme FRULEUX.

Nombre total de votants : 10

1 projet est soumis à l'examen de la commission.

.../...

Commune de TROUVILLE SUR MER
Renouvellement de concession de plage
Demandeur : commune de TROUVILLE SUR MER
Rapporteur : DDTM

La présentation n'a fait l'objet d'aucune observation de la part des membres de la CDNPS.

Le vote électronique a permis de constater que les membres de la commission sont favorables à l'unanimité à ce projet :

Votes : 10
Avis favorables : 10
Abstention : 0
Avis défavorable : 0

En conclusion, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Calvados émet un avis favorable à cette demande.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Stéphane SINAGOGA